

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne
REUNION DU 10 JUIN 2021 à 18h30
A LA SALLE CULTURELLE LE CROUZY A BOISSEUIL

Présents : Mrs. Jean-Claude SAUTOUR, Jean-Luc CELERIER, Loïc GAYOT, Jean DUCHAMBON, Pascal CLUZEAU, Philippe BARRY, Philippe JANICOT, Francis PONTEGNE (x2), Claude CASSAT
Mmes Nicole DUPIN, *Isabelle RIVIERE*

Présents en visio conférence : Mrs. Eric LAVOREL, Benoît SAVY, Gérard BOUCHETEIL, Mmes Marie LAPLACE (x2), Emilie RABETEAU, Marie-Jeanne NICAUD

Pouvoirs : M. Christian DESROCHE à M. Loïc GAYOT, M. Yves JASMAIN à M. Philippe BARRY, M. Joël GARESTIER à Mme Emilie RABETEAU

Excusés : Mrs Richard SIMONNEAU, Jean-Christophe CARPE, Jean-Pierre GRANET, Christian VIGNERIE, Aurélien BRUNET, Mme Annie DARDILHAC

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc CELERIER

Assistait à la réunion : M. BRIZARD, Mme ROUSSY, Mme ADALBERT-DEMARTAIZE, Mme MOREAU, Mme BURGUET, Mme FAURE

COMPTE RENDU

M. BARRY remercie tous les délégués présents à cette réunion du comité syndical à la salle du Crouzy et ceux qui sont présents en visio-conférence, ainsi que la municipalité et le personnel communal de Boisseuil. M. BARRY énumère les personnes excusées et celles qui ont transmis un pouvoir, et procède à l'appel. Il soumet au vote le compte-rendu de la précédente réunion, il est adopté à l'unanimité.

Modification des délégués représentant la communauté de commune du Val de Vienne

Suite à la démission de M. SAGUEZ de son poste de conseiller municipal et à la transmission de la CDC Val de Vienne de la délibération nommant M. Gérard BOUCHETEIL, délégué au SABV, il est proposé de donner un avis favorable quant à la désignation de ce dernier comme délégué. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Modification des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Il est proposé également que M. Gérard BOUCHETEIL soit délégué suppléant de la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de M. SAGUEZ, ce qui donnerait la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
Philippe JANICOT	Pascal CLUZEAU
Yves JASMAIN	Olivier CHATENET
Eric LAVOREL	Christian DESROCHE
Patrick ROBERT	Gérard BOUCHETEIL
Francis PONTEGNE	Marie LAPLACE

Aucune opposition, la décision est adoptée à l'unanimité.

Convention de gestion des contrats d'assurance statutaire

Après la présentation des modalités de gestion des contrats d'assurance conclus avec SOFAXIS/CNP pour les risques statutaires du personnel, le comité syndical approuve la demande auprès du CDG 87 d'assurer la gestion des contrats et autorise le Président à signer la convention.

Convention WEBENCHERES

Il est proposé au comité syndical d'approuver le contrat WEBENCHERES proposé par la société BEWIDE et d'autoriser la vente de matériels par enchère la plus élevée.

Après en avoir débattu, l'assemblée adopte à l'unanimité cette proposition.

Décision modificative : opération 36 – lutte espèces exotiques envahissantes

Dans le cadre d'opération d'ajustement de lignes de crédits pour augmenter des lignes de dépenses concernant la lutte contre les espèces envahissantes, il est proposé de basculer des sommes qui ne seront pas utilisées sur une autre opération afin de clôturer cette opération pour un montant de 320 € TTC. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Convention communauté de communes Val de Vienne pour l'acquisition d'un terrain à St Priest sous Aixe

M. BARRY expose que la CDC VV a prévu de réaliser en 2021 des travaux de création d'un système de collecte et de traitement des eaux usées sur une parcelle de la commune de St Priest sous Aixe. Une zone humide est présente sur ce terrain. Il précise que bien que le projet n'est pas soumis à la rubrique 3.3.1.0. de l'article R214-1 du Code de l'Environnement, la CDC a choisi de compenser cet impact dans le cadre de travaux menés par le SABV dans la restauration de zones humides. Il est proposé d'autoriser le 1^{er} Vice-président à signer avec le Président de la CCVV, la convention organisant les modalités d'acquisition et d'entretien de ladite parcelle

Aucune opposition, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Service Civique : missions de communication

Il est rappelé que dans le cadre de la concertation, le volet communication est apparu essentiel à étoffer pour relayer les actions conduites par le SABV. Il est proposé d'avoir recours à un service civique pour une période de 8 mois pour accompagner un groupe de travail d'agents de la collectivité, voire soutenir les besoins aux animations liées au bus « Au fil de l'eau, la nature à ma porte » et autres activités pédagogiques.

Aucune opposition, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Modification des participations au comité d'œuvres sociales de la Haute-Vienne (COS87)

M. BARRY expose que l'assemblée doit délibérer sur les modifications des montants et taux dus au COS87 à compter du 01/01/2021.

Aucune opposition, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Orientations stratégiques de l'EPAGE

Il est présenté le résultat du travail de concertation menée à côté des élus et des partenaires du SABV. Il en ressort des orientations stratégiques traduites en finalités qui définiront la feuille de route de l'EPAGE. Un travail de hiérarchisation par masse d'eau reste à approfondir. Le comité syndical décide de valider et de poursuivre la démarche de concertation engagée pour définir les futurs programmes d'actions.

Avis sur le SDAGE Loire Bretagne 2022-2027

Il est présenté une synthèse concernant un avis sur le SDAGE Loire Bretagne, transmise en annexe de l'ordre du jour. Il a été convenu de souligner que le SDAGE doit « répondre avec ambition à l'impact des changements climatiques sur la ressource en Eau » par des actions qui doivent être rapides et ambitieuses. Il a été souligné également que les élus des intercommunalités (élus GEMAPI) devraient être mieux entendus, qu'ils soient associés à l'écriture du SDAGE, et qu'ils aient un rôle renforcé notamment au sein de la CLE (Commission Locale de l'Eau). Enfin, le comité syndical souligne qu'une procédure simplifiée de révision du SDAGE serait plus adaptée car une révision complète est une démarche longue, coûteuse et complexe. L'avis est annexé au présent compte-rendu.

Le comité syndical transmettra son avis sur le SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 en tenant compte des remarques émises.

Questions diverses

Après les 3 points prévus à l'ordre du jour, il est ajouté que le SABV a été retenu pour les trophées de l'Eau 2021 pour la réalisation des travaux de dérasement des seuils du moulin de Limont (commune de Saint Laurent sur Gorre) et du moulin du Pont de Gorre (commune de Rochechouart).

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20h55.